



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

petit commerce

Question écrite n° 7274

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur les difficultés rencontrées par les petits centres commerciaux des grandes agglomérations. En effet, dans les villes des petites et grandes couronnes de la région parisienne, il est fréquent de constater les fermetures successives de dizaines de petits commerces au sein de petits centres commerciaux de quartier. Ces fermetures ont bien sûr des conséquences sur la vie de ces quartiers, en particulier quant à la vie sociale. La proximité de centres comprenant des hypermarchés et les difficultés financières des riverains consommateurs sont deux raisons majeures de ces fermetures. Sachant que le chiffre d'affaires de la grande distribution est de près de 900 milliards de francs par an, une contribution de maintien des petits commerces pourrait être envisagée afin de favoriser les équilibres dans les quartiers qui souffrent de ces départs répétés. Aussi, lui demande-t-il de lui indiquer quelles dispositions le Gouvernement pourrait envisager de prendre pour dynamiser cette présence utile et appréciée du petit commerce dans des zones urbaines fortement frappées par des irrégularités sociales de toutes sortes.

Texte de la réponse

Remédier aux difficultés rencontrées par les petits centres commerciaux des grandes agglomérations notamment de la couronne parisienne est une préoccupation majeure du ministre en charge du commerce. Depuis plusieurs années, le FISAC intervient sur ces centres pour les restructurer et les moderniser de manière à en renforcer l'attractivité et la sécurité. Sur ce dernier point, extrêmement important, un appel à projets concernant la mise en sécurité des petits et moyens centres commerciaux et des commerçants indépendants qui y sont associés dans les zones urbaines sensibles a été lancé, avec la participation financière du FISAC (15 millions de francs) et du Fonds social urbain (5 millions de francs). Trente-sept projets ont été retenus et, dans le département du Val-de-Marne, les centres commerciaux de Champigny (quartier du Bois-l'Abbé et quartier des Mordacs) et de Créteil (quartier du Palais) vont respectivement bénéficier de subventions du FISAC de 1,108 million de francs, 467 000 francs et 535 000 francs, et du FSU de 304 000 francs, 109 000 francs et 320 000 francs. Enfin, l'établissement public pour la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), qui est en cours de mise en place, aura, parmi ses objectifs prioritaires, la restructuration et la modernisation des petits et moyens centres commerciaux, notamment de la région Ile-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lefort](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7274

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4329

Réponse publiée le : 2 mars 1998, page 1241